



"La prolifération des armes légères en AFRIQUE"

MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE
DU CHEF DE BATAILLON
COULIBALY BAMORO

Dans le cadre de l'étude dirigée " LES MENACES NON MILITAIRES DE
NIVEAU STRATEGIQUE.

DIRECTEUR: MR XAVIER RAUFER

Directeur des études du centre universitaire de recherche

Sur les menaces criminelles contemporaines

(université Panthéon-assas, ParisII)

avril 2001

"La prolifération des armes légères en Afrique"

SOMMAIRE

Le phénomène de prolifération des armes légères en Afrique

De quoi parle-t-on ?

Comment en est-on arrivé là ?

Pourquoi en est-on arrivé là ?

L'impact de ce phénomène sur la société africaine

Les conséquences sociales

Les conséquences économiques

Les conséquences politiques

Comment éradiquer ce phénomène ?

L'initiative Ouest africaine

La réaction française et la volonté affirmée des Etats Unis

L'option onusienne

Autres propositions

INTRODUCTION

Le dernier demi siècle a été consacré essentiellement à la maîtrise des systèmes d'armes majeurs et des armes nucléaires; systèmes d'armes dont l'accumulation a maintenu tout une génération humaine sous la menace permanente de mort apocalyptique. La raison humaine a prévalu fort heureusement, la guerre nucléaire n'a pas eu lieu et depuis la fin des années 1980, avec la disparition de l'une des deux superpuissances du système bipolaire qui alimentait la compétition stratégique mondiale, l'on a assisté à la résorption progressive de la course aux armements nucléaires avec les accords sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) en 1987, la signature du premier traité de réduction des armes stratégiques en 1991 (START), l'adoption du premier traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, le renouvellement pour une durée indéterminée du traité de non prolifération (TNP) et la signature du traité de PELINDABA qui établit une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique en 1996, après les traités de TLATELELCO et RAROTONGA, respectivement en Amérique latine et dans le Pacifique sud.

Si de substantiels progrès ont été manifestement accomplis dans le domaine de la maîtrise des armes nucléaires, il n'en va pas de même dans le domaine des armes conventionnelles en général, et des armes légères en particulier dont l'accumulation et la prolifération anarchique à travers le monde menace de constituer un des plus graves dangers contre la stabilité des Etats et du système international contemporain .

En effet, l'Afrique offre de nos jours un spectacle particulièrement préoccupant; or sa situation actuelle est en grande partie liée à la prolifération des armes légères; c'est pourquoi une pleine compréhension de ce phénomène s'avère nécessaire en vue d'une tentative d'éradication .

Il ne s'agit pas simplement de réaliser une comptabilité désincarnée de ces outils primaires de la violence que représentent les armes légères, mais de comprendre que c'est la survie des sociétés africaines d'aujourd'hui et de demain qui est en jeu. Du coup, parmi les multiples défis qui interpellent l'Afrique et le système international

contemporain en ce début de vingt et unième siècle, il nous faut nous convaincre que la maîtrise des armes légères figure en bonne place.

Pour contribuer à relever ce défi, l'on tentera à travers ces lignes, de déterminer le phénomène, d'en évaluer les multiples impacts (social, politique ,économique) avant de proposer quelques approches politico-stratégiques en vue de sa maîtrise .

*

*

*

1^{ère} partie: Le phénomène de prolifération des armes légères en Afrique.

11/. De quoi parle-t-on ?

Le vocable d'arme légère recouvre des réalités diverses et variées qu'il convient de cerner avec précision pour mieux appréhender notre sujet.

En effet, les armes légères se définissent par leur calibre, par leur encombrement, par leur poids ou par leur fonction.

Ainsi est classée dans la catégorie des armes légères, toute arme, nécessitant peu d'entretien, aisée à transporter (par un individu à pied, à cheval ou par véhicule léger); est aussi classée dans cette catégorie toute arme de moins de 100mm de calibre.Ce qui recouvre un arsenal assez effrayant, allant de l'arme blanche au revolver, en passant par la carabine, le fusil d'assaut, (SIG, FAL, FAMAS, Kalachnikov)etc ,éventuellement le lance roquette (LRAC), le lance missile léger (MILAN), le mortier de 60mm etc.

Les caractéristiques communes à ces armes dites aussi de « petit calibre » sont la discrétion, la mobilité, la rusticité, leur faible coût relatif (la kalachnikov se négocie sur différents marchés en Afrique occidentale autour de cent cinquante (150)dollars US, parfois moins.

C'est justement cette désormais universelle kalachnikov, en particulier sa version AK47, qui illustre par excellence la volatilité du trafic illicite des armes.

Fusil d'assaut d'origine russe, fabriqué aujourd'hui sous licence par près de dix huit (18) pays, dans le monde, cette arme est pratiquement « increvable », précise Robin Edwards Poulton, maître de recherche auprès de l'UNIDIR, et ses munitions peuvent être fabriquées de manière artisanale.

En outre, les armes légères sont définies à partir de leur fonction, plus précisément à partir des objectifs poursuivis par leurs usagers: elles seraient ainsi destinées à des conflits qui visent moins à obtenir une victoire militaire qu'à intimider un groupe adverse ou à réprimer des révoltes sociales.

Et comme si cet arsenal ne suffisait pas au malheur des Africains, une autre arme, non moins dangereuse, vient s'ajouter au stock: les mines anti- personnels. Celles-ci continuent de faire des victimes, de nombreuses années après la fin des conflits.

Face à une panoplie aussi complète et entièrement représentée sur le continent africain, on peut légitimement se poser la question de savoir quand et comment s'est constitué un tel stock?

12/. Comment en est-on arrivé là ? (constitution des stocks)

A l'inverse de l'arme nucléaire qui certainement du fait de son pouvoir apocalyptique d'annihilation, ne possède pas une histoire militaire, mais bien une histoire politique, les armes légères qui n'entament qu'aujourd'hui leur histoire politique connaissent par contre en Afrique une histoire militaire tragiquement fournie.

Cette histoire peut être fractionnée en trois périodes qui correspondent à autant de phases de mutation des relations internationales.

121/. Le flux initial:

Le continent africain est projeté dans l'œil du cyclone par les effets conjugués des luttes pour l'indépendance et de l'intrusion des superpuissances bénéficiaires de la dérive de puissance provoquée par la ruine des anciennes métropoles coloniales au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Cette première étape des transferts massifs d'armement s'étend globalement de 1959 à 1989 et épouse les variations de la scène internationale jusqu'à la chute du mur de Berlin, avec pour l'Afrique, une précoce inflexion dès 1980.

Dans ce contexte général de course aux armements qui marque cette époque, et où les dépenses militaires ont atteint leur point culminant, passant de 287 milliards de dollars à 663 milliards de dollars, les conflits au Vietnam, en Corée et en Afrique constituent les principaux catalyseurs de l'escalade.

Ainsi, minimes statistiquement, entre 0,32% des dépenses militaires mondiales en 1959 et 2,09% en 1985, les importations d'armes des pays africains subsahariens n'en dépassaient pas moins le niveau de croissance mondial jusqu'en 1977 avant d'amorcer précocement une pause. A ce titre d'ailleurs, il est possible d'avancer que les signes avant-coureurs de la détente et des profondes mutations survenues après 1989 dans les relations internationales étaient décelables dans les tendances du sous continent africain.

D'une certaine manière ces statistiques ne rendent qu'impartialement compte des dimensions véritables du problème de la prolifération des armes légères étant donné l'ampleur des transferts non officiels empruntant les voies clandestines et concernant essentiellement ces dernières.

Les conflits au Congo, les guerres d'Algérie et du Biafra allaient aspirer de cette sorte une quantité impressionnante d'armes légères; des stocks non répertoriés devenus un gisement qui a alimenté pendant des décennies les flambées de violence récurrentes en Afrique.

Le bilan pour la seule Algérie de l'ingénieux dispositif SURMAR (surveillance maritime) mis en œuvre par l'Amiral GELY, Préfet maritime de la quatrième Région permet de se faire une idée de la densité des flux parallèles. Son filet jeté au delà des eaux territoriales, couvrant les 1300 km de côte algérienne et intégrant des moyens

navals hétéroclites allant de la barque de pêche à l'escorteur, aura permis de mettre la main sur plus de 800 tonnes d'armes et explosifs, « soit l'équivalent de la totalité de l'armement du FLN (Front de libération nationale) lors de l'indépendance »

Si l'on sait sur la base d'un fusil pesant 5 kg, que 50 tonnes équivalent aux 10 000 fusils nécessaires pour équiper une faction des troupes sécessionnistes du Katanga ou du Biafra et que un million de cartouches nécessaires à cette même faction pour tenir qu'une semaine représente 30 tonnes de fret, on peut, par extrapolation, avoir une idée du volume des stocks et l'ampleur de la charge létale introduite des années durant le long des dizaines de milliers de kilomètres de côtes d'Afrique laissées pratiquement sans surveillance.

Bien mieux, en considérant l'arme légère comme unité et indicateur du degré de la violence politique potentielle, on imagine aisément le futur immédiat de la plupart des Etats africains après la chute du mur de Berlin et le désintérêt géostratégique concomitant des grandes puissances causé par la disparition du péril rouge.

Ce dernier événement majeur constitue un repère important en ce qu'il marque le deuxième temps de la prolifération des armes légères en Afrique.

122/ -Le second flux:

Ce flux est favorisé par un environnement international laxiste surtout dans les ex-pays du pacte de Varsovie où l'affaiblissement de l'autorité centrale a fait le lit d'un affairisme politico-mafieux tous azimuts.

Elle coïncide aussi avec une baisse considérable des dépenses militaires et consacre une sorte de désarmement général délibéré. L'Afrique avec des points chauds comme l'Angola par exemple, va apparaître comme l'exutoire idéal.

Les canaux parallèles du flux initial sont ainsi réactivés sur un mode illégal pour alimenter alors les multiples mouvements rebelles de la seconde génération. Ceux-ci s'autofinancent avec les revenus de la drogue dans les zones qu'ils contrôlent ou tout simplement des produits de l'extraction minière comme en République Démocratique du Congo, en Sierra Léone en Angola et au Liberia.

Dans ce dernier pays, on estimait Charles Taylor en mesure de tirer huit millions de dollars par an de l'exploitation des ressources naturelles de sa zone refuge avant l'activation de son mouvement. Cette manne financière a principalement servi à l'achat d'armes en dehors des circuits d'approvisionnement officiels.

Les effets de ce second flux s'ajoutent à ceux du stock initial qui était déjà pratiquement arrivé à assurer la saturation du continent alors qu'une nouvelle donne se profile avec le phénomène de la circulation erratique de ces engins de la mort.

123/ -La période actuelle du nomadisme des armes légères:

La particularité de cette période est que la logique du marché officiel des armes suit les évolutions successives de la modernisation de l'armement des pays d'origine.

Ainsi, comme le décrit Eric Gerdan, il reste entendu que "la plupart des armées européennes possèdent en stock une moyenne de quatre fusils par homme; si par exemple l'Allemagne fédérale adopte un nouveau modèle au nom du conformisme en vigueur au sein soit de l'OTAN, soit de l'Union européenne, elle va chercher à se débarrasser d'au moins six cent milles fusils réformés. Or justement, la Bundeswehr a changé deux fois de modèle depuis 1959. Elle est passé à cette époque du vieux GARAND américain au FAL (fusil automatique léger) de l'OTAN, en calibre 7,62 mm, avant de se doter plus tard du fusil d'assaut ultra léger HK (Heckler et Koch) de 5,56mm

Là encore, une extrapolation à partir de ce cas d'un pays occidental (pourtant loin derrière les pays du pacte de Varsovie en matière de dissémination des armes légères) permet d'envisager l'ampleur des mouvements d'armes légères en provenance de cette zone qui doit faire le même "saut générationnel" en intégrant les nouvelles normes de l'OTAN au niveau des petits calibres afin d'acquérir l'interopérabilité avec l'organisation atlantique. On peut alors imaginer la quantité des munitions de 7,62mm (calibre du kalachnikov) qui ont ainsi renforcé le potentiel létal des AK47 particulièrement en Afrique. De la même manière se conçoit aisément sous nos

latitudes l'extrême disponibilité des FAL qui, avec le kalachnikov AK 47 constituent l'armement de base des mouvements subversifs africains actuels.

De plus, l'Afrique ne bénéficie pas, au même titre que le reste du monde, du frein constitué par la sophistication des armements qui limite leur prolifération. En effet, les armes légères étudiées ici sont très rustiques et faciles d'emploi car, le plus souvent, en Afrique l'environnement technique nécessaire à l'entretien des armements et à l'instruction des utilisateurs reste insuffisant pour permettre la mise en place d'un arsenal sophistiqué.

L'action, pourtant positive, de résolution des conflits des nations unies est souvent, paradoxalement, à l'origine du transfert des stocks d'armes dont la valeur politique s'est dépréciée, vers les zones contiguës.

Cette tendance historique observable dans cette dernière décennie a été à l'origine du projet des nations unies pour le désarmement et la résolution des conflits (DCR) dont la directrice Virginie Gamba en imputait la responsabilité au défaut de contrôle des armements. De son point de vue, lors des négociations politiques en vue d'élaborer le mandat d'une mission, la composante "désarmement" n'est jamais traitée de manière spécifique, ou alors, les interprétations restent divergentes. Et même dans le cas le plus favorable, une fois que le processus a atteint un stade avancé, la question de la reconstruction tend à rendre ce volet subsidiaire.

Or, une telle posture reste le moyen le plus sûr d'obérer les chances d'une stabilité locale et régionale à long terme. C'est que l'arme légère incontrôlée reste l'instrument et la mesure primaire de la violence qui permet une rapide reprise des hostilités en cas de blocage politique, si elle n'en n'est pas à l'origine !

Le cas échéant, elle alimente les flux vers les pays environnants avec le risque d'y remettre en question les équilibres instables.

Ainsi, il ne peut plus s'agir de se focaliser uniquement sur les racines politiques, économiques et sociales de la violence mais aussi sur ses sources matérielles que sont les armes et les munitions.

Ces armes sont d'une fluidité inouïe étant donnée leur légèreté et leur volume réduit qui rendent facile leur transfert discret en grand nombre; surtout, elles sont accessibles même pour les couches sociales les plus pauvres.

Bref, en terme de sécurité et de stabilité, une fois le suivi interrompu, la dissémination s'exerce suivant des circuits inattendus avec à terme des conséquences imprévisibles ce qui accentue le nomadisme des armes entre différentes régions.

Les effets de ces trois périodes d'acquisition et de stockage d'armes se sont conjugués et ont contribué à établir une tendance remarquable sur le continent: l'inversion des propensions.

Au contraire de ce qui se dégage sur la scène mondiale, l'acquisition des armes légères connaît une croissance en Afrique.

En effet, la fin de la compétition stratégique a rendu ces armes obsolètes pour les causes qui avaient motivé leur accumulation et, du coup, les a rendu plus disponibles en Afrique pour exacerber les litiges, différends ou tensions susceptibles de survenir entre les groupes dans leurs simples relations quotidiennes.

Ainsi, les armes légères ont pris le relais dans les conflits locaux, faisant baisser l'importation des autres types d'armes de dix milliards de dollars US en 1985 à 8,1 milliards en 1994.

Dès lors, cette disponibilité d'armes légères, la durée et la violence qu'elles peuvent imprimer aux conflits, encouragent les protagonistes à tourner le dos au règlement pacifique des litiges et à recourir à la violence, créant de la sorte un sentiment d'insécurité qui conduira à son tour à une plus grande demande et à un recours aux mêmes armes, soi-disant pour rétablir la sécurité.

13/. Pourquoi en est-on arrivé là ?

Selon Bernard Adam du groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) de Bruxelles, environ cinq cent millions d'armes légères seraient en circulation dans le monde, soit une arme pour douze enfants. Ce chiffre déjà alarmant risque, hélas, de n'être que la partie visible d'un phénomène difficile à cerner et dont les multiples implications trouvent leurs racines hors du continent Africain.

Ce phénomène de tous les dangers dénommé " prolifération des armes légères " trouve en Afrique un terrain particulièrement favorable à son développement, à sa propagation rapide à travers les frontières. Il menace sérieusement les fondements de l'Etat et partant, la paix et les fragiles équilibres régionaux et sous -régionaux.

Certes, le phénomène a une dimension politique, mais les aspects sociaux et économiques sont loin d'être négligeables. Aussi existe- il une relation de cause à effet entre certains déterminants extérieurs au continent et les facteurs endogènes; les premiers ayant exercé un effet catalyseur sur les seconds, rendant la situation davantage explosive.

131/.Déterminants extérieurs:

D'abord, il est remarquable que sur le plan du droit international, le principe de la réglementation du commerce des armes, n'a pas suscité l'intérêt de l'ONU qui l'ignore dans sa charte, tandis que la société des nations (SDN) en avait fait état dans la sienne aux paragraphes 5 et 6 de l'article 8, et au paragraphe 5 des articles 22 et 23.

Dès lors, pendant la guerre froide, l'Afrique servait de lieu d'affrontement des deux blocs et en particulier à travers le transfert massif d'armements de tous genres. Il était difficile à l'époque de résister à la tentation du surarmement, d'autant plus que les modalités de paiement étaient souples. Mieux, dans le cadre des alliances politiques et militaires, des armes faisaient l'objet de don pur et simple. D'importants stocks furent ainsi créés.

Si les matériels majeurs ont été rapidement rendus indisponibles faute de pièces de rechange, l'armement léger a survécu à l'usure du temps grâce à sa rusticité et au nombre élevé d'exemplaires mis en circulation.

Ensuite, la dislocation de l'ex URSS a joué un rôle d'adjuvant dans le développement de ce phénomène.

En effet, en se délitant, l'URSS a fait place à une multitude de pays autonomes, et disposant de stocks plus ou moins importants d'armes voire d'usines de fabrication d'armes et de munitions. Ce sont autant de centres de décision et de commerce d'armes qui se sont créés.

Avec la récession économique qui a suivi la désintégration, nombre de ces Etats ainsi que les " satellites " de l'Europe de l'est, sous la pression intérieure et les exigences des institutions financières internationales, se sont vus obligés d'aller jusqu'à brader ou troquer leurs armes légères qui de toutes façons étaient devenues obsolètes par rapport à leur destination initiale.

Les fournisseurs se sont multipliés, une franche compétition s'est installée entre eux ce qui a fait baisser de façon notable les prix des armes, les rendant ainsi accessibles aux pays Africains les plus pauvres, voire aux individus.

Cette vive compétition a atteint par moments son paroxysme au point de se muer en rivalité ouverte du fait que l'Afrique fit l'objet d'une double rivalité extérieure.

D'abord, entre les Etats Unis et l'Union Soviétique, les premiers défendant l'intérêt de l'occident et la seconde, appuyant des mouvements d'émancipation nationale en consolidant sa position comme grande puissance face aux Etats Unis.

Ensuite, la rivalité entre les Etats Unis et la France qui s'est manifestée comme on le sait, en Afrique centrale, mais aussi au Soudan où la France arme le gouvernement central, et les Etats-Unis les rebelles du sud; ou encore, au Rwanda avec l'appui de la France au régime de Juvénal Habyarimana, alors que les Etats Unis soutenaient le FPR.

En outre, l'Afrique, malheureusement, pendant ce temps est le théâtre de nombreux conflits internes rarement pour des questions de frontières comme l'Erythrée et l'Ethiopie mais le plus souvent pour servir des intérêts politiques et/ou économiques extérieurs.

On se rappelle le cas dramatique du Rwanda où les livraisons d'armes de France se poursuivaient durant le génocide entre avril et juillet 1994, malgré l'embargo décrété par les Nations Unies.

L'Afrique du sud et l'Egypte avaient aussi été des fournisseurs du Rwanda entre 1990 et 1994, et la Belgique avant 1990.

Des achats d'armes légères eurent lieu auprès d'anciens pays de l'est, revendant leur surplus. Bref, si un génocide se préparait, il fut largement alimenté par l'extérieur même si les facteurs internes existaient aussi.

132/. Facteurs endogènes:

Les contraintes budgétaires et la nécessaire discrétion dont on entoure certaines dépenses militaires sont autant de facteurs qui favorisent l'achat d'armes légères; certains armements majeurs présentent l'inconvénient d'être onéreux et de provoquer des réactions hostiles quant à leur opportunité .

Ainsi de 1978 à 1988, l'Afrique a importé de l'armement d'une valeur de 86 milliards de dollars soit 15% du commerce mondial d'armement. Au sein du Tiers Monde, seul le Moyen orient affichait des chiffres supérieurs.

Pour la même période, l'Union Soviétique venait en tête des pays exportateurs d'armes avec plus de 243 millions de dollars US, soit 42% du marché suivi des Etats Unis pour 22% du marché.¹

Ces chiffres n'intègrent pas les données relatives à certains pays dits "satellites " qui avaient eux-mêmes une part non négligeable dans le commerce : Tchécoslovaquie 2,3%, Pologne 2,2%...

Mais le facteur endogène le plus déterminant semble être la fragilité socio-économique des Etats africains. Cette donnée très complexe est souvent citée comme la base de la prolifération des armes légères.

En effet, la pauvreté et l'exclusion sociale ont poussé certains groupes à qui les voies de l'expression démocratique avaient été fermées, à choisir (si l'on peut encore parler de choix) la seule issue possible et restante, celle des armes.

Le danger est d'autant plus grand que de plus en plus, les guerillas défient les pouvoirs centraux en Afrique, en profitant de la déliquescence des Etats confrontés aux défis interethniques, à la porosité de leurs frontières et par dessus tout à l'instauration d'une culture de la violence; autant de facteurs qui contribuent à la prolifération des armes.

L'usage des armes légères se multiplie partout où la dualité sociale, fruit des politiques néo-libérales, s'accroît.

Les plus riches se protègent, organisent des polices privées, militarisent leur quartier ; alors que des mouvements de revendications sociales se transforment en lutte armée.

¹ MC Namara Robe: the post cold world war and its implications for military expenditures in the developing countries, address to the world bank annual conference on development economies ; Washington DC, avril 25, 1991.

En d'autres termes, c'est l'accroissement des rapports sociaux antagonistes qui favorise l'accroissement de la violence et l'usage des armes légères individuelles. Bien évidemment, ce fléau majeur que constitue la prolifération des armes ne manque pas de comporter de nombreuses conséquences dont nous ne citerons que les principales .

2^{ème} partie: L'impact de la prolifération des armes légères sur la société africaine.

Les multiples conséquences de la prolifération anarchique des armes légères à travers le monde notamment en Afrique, sont désormais bien connues de toute la communauté internationale. Elles sont principalement d'ordre sociale, économique et politique sans que l'on puisse établir une véritable frontière entre ces différents domaines.

21/. Les conséquences sociales:

211/. Le coût humain:

Les experts en la matière ont établi qu'en 1996, environ trente cinq millions de personnes dans vingt trois pays à travers le monde étaient en proie à une forme ou une autre des conséquences des conflits internes. Et le rapport d'un comité d'experts gouvernementaux des Etats Unis estimait que plus de 80% des victimes des guerres dues aux armes légères ne sont pas des combattants mais des femmes et des enfants. Dans de nombreux cas de livraison d'armes, les Etats Unis et des pays européens furent impliqués directement ou indirectement (Liberia, Congo Brazzaville, RDC, Angola etc) dont on estime qu'ils ont fait environ vingt huit millions de morts.

Ce taux macabre est d'autant plus affligeant qu'il concerne les forces vives des nations, les bras valides, les acteurs du développement et de la procréation. Il s'agit des femmes et des jeunes chargés d'assurer la relève de demain.

A travers donc ces chiffres qui rivalisent certainement avec ceux concernant les morts par effets indirects des guerres, (misère, épidémies, famine...) on mesure l'ampleur du coût humain du phénomène pour le présent, mais surtout pour l'avenir des pays concernés dans la mesure où même les enfants sont sollicités.

212/. L'émergence des enfants soldats:

Une des caractéristiques des conflits contemporains, c'est l'utilisation des enfants comme combattants. La nature des armes en cause (rusticité, faible poids, emploi facile...) favorise ce rajeunissement du " corps expéditionnaire ".

Selon certaines estimations datant de 1993, le nombre d'enfants soldats, âgés de moins de seize ans serait de deux cent mille dans le monde. Or ce sont surtout les pays du sud qui sont concernés, et ce chiffre a certainement évolué à la hausse depuis .

Un témoignage recueilli par Paul Sherloock, en Ouganda en 1993 disait: "certains enfants ont passé l'ensemble de leurs années de formation en portant un fusil; lorsque la guerre se termine, tout ce qu'il savent, c'est comment tirer. L'on ne peut attendre d'eux qu'ils déposent leurs armes et redeviennent des enfants".

Ces enfants, à jamais perdus pour la société constituent la pépinière pour la pérennisation de la violence et présentent une autre forme de danger pour la société.

213/. Criminalisation de la société et insécurité:

La désorganisation sociale accélérée, l'érosion de certaines fonctions de l'Etat, la multiplication des milices privées, ou de groupes d'autodéfense, la désagrégation des valeurs communautaires traditionnelles, conduisent au grand banditisme dans les centres urbains, dans les zones frontalières et de plus en plus dans les zones rurales.

Ces dernières années, les phénomènes de braquage (voiture, banque) de coupeurs de route ont connu un essor important en Afrique.

Les enfants nés et élevés dans un tel environnement s'habituent à l'arme à feu voire s'y intéressent. Il s'en suit une banalisation du commerce des armes qui apparaît comme similaire à celui du bétail ou du riz.

La voie s'ouvre ainsi pour une "militarisation des mentalités" et une criminalisation de la société préjudiciables à la paix.

22/. Conséquences économiques de la prolifération:

Comme l'on peut raisonnablement en douter, l'exacerbation du phénomène de la prolifération des armes, est largement imputable à des raisons économiques et financières .

Si pour les pays acquéreurs les conséquences du commerce illicite des armes sont souvent négatives, destructives, à l'inverse, les pays fournisseurs en tirent un parti économique fort intéressant, et quelques fois aussi un avantage politique non négligeable.

En effet, le monde en développement représente un enjeu considérable pour le marché de l'armement :67% des importations mondiales en 1987et 75,8% en 1996 ².

La fabrication et la vente est aujourd'hui aux mains de grandes entreprises multinationales;

Parmi les trente premières entreprises productrices d'armes, seize sont américaines, six françaises, trois anglaises, deux allemandes, deux italiennes et une japonaise.³

La concurrence sur les marchés du Sud devient plus forte et la corruption augmente aussi bien au Sud qu'au Nord (cf. les affaires Jean Christophe Mitterrand en France, Agusta et Dassault en Belgique).

On raisonne de plus en plus en terme de marché, d'emploi, de balance de paiement.

Les ventes d'armes deviennent donc des mécanismes de transfert financier du sud vers le nord, acquérant ainsi une fonction économique et revêtant une importance notable dans l'équilibre financier de l'industrie d'armement du Nord.

Représentant au minimum dix (10%) de leur production, ce marché représente la marge nécessaire à la rentabilité ou tout au moins un important coussin financier, capable d'amortir certains coûts ou de couvrir les frais de crédits .

Pour les Etats Unis qui profitent largement de l'uni polarité, il s'agit évidemment d'un projet politique au service de l'économie capitaliste américaine et qui, de plus, coïncide avec les logiques fondamentales du système.

² IISS the military balance 1996/1997,204

Selon l'agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement (ACDA) l'importance des armes légères est estimée à au moins 13% des chiffres officiels du commerce mondial des armes, ce qui signifie trois milliards de dollars US; mais certains estiment qu'il faut porter ce chiffre à cinq milliards voire même à six, étant donné qu'une grande partie de ces transactions n'est pas recensée.⁴

A l'opposé, et bien entendu, ces chiffres, quels qu'ils soient, sont inversement proportionnels aux sommes englouties par l'Afrique dans le commerce des armes, légères en particulier.

C'est en appliquant ces chiffres faramineux à la situation de l'Afrique et de ses populations dans le contexte misérable qui est le leur, que l'on réalise l'ampleur du désastre causé par ce commerce à la fois illicite et inhumain.

Selon le FMI, en 1992, sur 662 milliards de dollars US de dépenses mondiales, la part du sud s'élevait à 110 milliards USD soit plus de 16%.

Sur le plan numérique, quelques pays sortent du lot: d'abord l'Afrique du sud, avec en 1996, une dépense de 2,3 milliards USD (encore que ce chiffre est le résultat d'une baisse de 50% sur dix ans ! Ensuite le Nigeria, avec 1,5 milliards USD (chiffre constant ces dix dernières années), puis le Maroc, avec environ 1,1 milliards USD (en augmentation entre 1985-1996).

Parmi les pays qui accroissent leur budget de défense, il faut compter le Soudan (de 45 millions à 93 millions), la RDC (de 111 à 166 millions), l'Ouganda (de 72 à 150 millions), le Burkina Faso (de 46 à 65 millions), le Ghana (de 86 à 118 millions), le Botswana (de 51 à 224 millions), la Sierra Leone (de 7 à 45 millions)⁵

Du point de vue de la proportion dans le PNB, les différences sont très grandes ; en 1996 : Erythrée =7,5%, Botswana =7%, Angola=6,4%, Rwanda=6,4%, Sierra Leone=5,9% Soudan=4,3%, Zimbabwe=3,9, Nigéria=3,5, le plus bas étant Madagascar =0,8 .⁶

Compte tenu de l'accroissement du nombre de conflits, tous ces chiffres ou presque ont connu une hausse, à l'image de l'Angola qui atteint aujourd'hui 15,5%, c'est à dire qui a doublé en moins de dix ans. Cette tendance exponentielle s'applique à de

³ géopolitique militaire et commerce des armes des armes dans le sud; cetri ,l'harmattan.

⁴ Michael T. Klare, cité par Christopher Louise,1995.

⁵ IISS (international institut of strategic studies)

⁶ Samir Gharbi,(1992,50)

nombreux pays, notamment la Somalie qui consacre plus de cinq fois plus de moyens aux armes qu'aux dépenses sociales (santé, éducation...) de 1988 à 1990.

Situation paradoxale s'il en était, qui consiste à acheter à prix d'or des armes pour des militaires dont on ne peut garantir le simple salaire mensuel!

Une situation aussi précaire et instable ne peut que consacrer la fuite des capitaux et des investissements, accentuant davantage la paupérisation des populations.

Comme cela apparaît très clairement, en Afrique, les dépenses militaires pèsent directement sur le bien être de la population et non sur le surplus de la croissance .

L'achat massif d'armes a pour effet de détériorer un niveau de vie déjà très bas, car il entre en concurrence avec les investissements publiques dans d'autres domaines.

Enfin, outre l'investissement réalisé à perte sur les bras valides fauchés trop tôt, les fonds engloutis dans l'acquisition des outils de la violence, tant par les gouvernements que par les différents groupes concernés, et les ressources investies dans les conflits armés par les Nations Unis pour les opérations de maintien de la paix, sont autant de ressources diverties au détriment des problèmes réels de développement économiques et social des Etats africains.

outre ce constat bien triste , le désastre économique causé aux pays africains par ce commerce ne se conjugue hélas pas au passé; il est surtout du domaine du futur.

En effet, les armes légères étant des marchandises prisées, la science et le progrès sont au service de leur développement.

On relevait au début des années 1998, que l'institut IICMA⁷ de Klimosk, en Russie, assisté de deux autres centres dans le pays, avait développé 46 nouvelles armes portables de haute technologie; il s'agissait entre autre de lance grenades silencieux, d'une nouvelle génération de pistolets silencieux et d'une mitraillette Vintorez, silencieuse aussi et capable de tirer par rafale⁸.

Malheureusement il n'est pas interdit de penser que la Russie n'est pas le seul lieu de recherche et d'innovation dans ce domaine.

23/. Conséquences politiques de la prolifération:

⁷ institut de recherche scientifique de construction de machines de haute précision .

⁸ Komsomolskaya ,cité par le journal mexicain "Uno Mas Uno "du 23 /02 /1998.

La dilution du " monopole de l' usage légitime de la violence "

La libre circulation des armes a permis dans certaines situations à des groupes de pressions, des insurgés, des milices de partis politiques de s'opposer à la légalité et à la légitimité de l'Etat avec autant, si non plus de moyens de violence. L'Etat n'est plus le détenteur unique du pouvoir de répression légal, il peut à tout moment se trouver en compétition avec d'autres centres de pouvoir, détenant les mêmes moyens si non plus.

L'apparition d'un tel phénomène dans le paysage politique africain est le signe de l'effondrement des fondements de l'ordre traditionnel, ce qui constitue un facteur de grande vulnérabilité, d'instabilité chronique et même de dé-légitimation des pouvoirs légalement mis en place ainsi qu'une menace pour les fragiles processus démocratiques amorcés ici et là.

Pour arracher à l'Etat tout ou partie de ce qui constitue un de ses attributs essentiels, le pouvoir de répression, les groupes de pression ou les milices n'hésitent pas à se faire renforcer de gré ou de force par des enfants qui sont très souvent moins âgés que les armes qu'ils portent ou en tout cas à peine plus grands que celles -ci.

Ces enfants à qui l'on vole leur enfance demeureront à jamais perdus pour la société quelque soit l'issue des combats qu'on leur fait mener.

Comme on l'a constaté, la prolifération des armes légères mine le présent et l'avenir de l'Afrique.

C'est pourquoi l'opinion internationale doit être suffisamment alertée sur le fléau afin que des solutions à la mesure des dégâts causés ou à venir, puissent être trouvées.

Evidemment, un tel défi ne s'adresse pas qu'à l'Afrique qui serait bien incapable de le relever toute seule, mais à toute la communauté internationale.

3^{ème} partie: Comment éradiquer cette prolifération ?

(Les approches politico-stratégiques de la maîtrise de la prolifération des armes légères)

La relative prise de conscience induite par le constat récent de la haute létalité des armes légères est à la mesure des dégâts cumulés infligés aux sociétés africaines et aux populations dans la seule décennie 90 .

Fait sans précédent dans l'histoire contemporaine, de nombreux Etats se sont brutalement effondrés (Somalie, Sierra Leone, Liberia, RDC, Rwanda, Angola...).

Pour toutes ces constructions politiques, les impératifs de développement économique et social ont cédé le pas à l'urgence de la sécurité primaire.

Et si l'on n'y prend garde, la liste pourrait s'allonger davantage car plus que jamais, la zone ouest africaine avec la Côte d'Ivoire et la Guinée, inspire beaucoup de crainte.

L'Etat, modèle universel conçu comme unité de sécurité, d'ordre et de démocratie, a perdu ses fondements philosophique et historique.

Le monopole de l'usage légitime de la violence, principe régalien originel et fondateur, selon Max Weber, est devenu l'objet d'une compétition cruelle à laquelle les populations payent un lourd tribut.

Ainsi d'après la seule typologie des crises en Afrique et leur décompte macabre depuis 1959, et avant même certains conflits récents, (Sierra Leone, RDC) 6.750.000 personnes ont payés de leur vie ces équipées sanglantes ⁹.

Face à tout ce désordre, un réveil s'amorce, même s'il est timide : l'Afrique, l'Occident (Etats Unis- Europe) ainsi que la communauté internationale à travers l'Organisation des Nations Unies et certaines Organisations Non Gouvernementales commencent chacun à son niveau à s'investir dans cette bataille qui ne pourra être gagnée que dans la concertation .

31/. L'initiative Ouest africaine de la CEDEAO:

Si l'opinion internationale a mis du temps à prendre la mesure du phénomène, l'Afrique de l'Ouest elle, à travers son organisation, la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) a pris une longueur d'avance sur ce dossier.

En effet, par le biais de son moratoire régional sur les armes légères, une initiative malienne, et son programme de coordination et d'assistance pour la sécurité

et le développement (PCASED) l'Afrique de l'Ouest démontre qu'avant de demander aux autres de s'impliquer dans cette lutte, elle en a déjà fait son cheval de bataille.

Le PCASED est la retombée opérationnelle principale de la décision politique prise par la 21^{ème} conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO à Abuja d'instaurer à partir du 1^{er} octobre 1998 un moratoire de trois ans renouvelable, sur l'importation et la fabrication des armes légères dans la sous région sans préjuger de son extension à d'autres pays africains. Il se veut « un programme d'édification de la paix en appui à des actions qui favorisent un environnement sûr et stable pour le développement socio-économique »

Le PCASED mise sur une période initiale de cinq ans pour investir les espaces prioritaires que sont : le développement d'une culture de paix, la formation des forces armées et de sécurité, le renforcement des contrôles aux postes frontaliers, la création d'une banque de données et d'un registre régional sur les armes légères, la collecte et la destruction des excédents d'armes acquises sans autorisation, la facilitation du dialogue avec les fabricants et fournisseurs, la révision et l'harmonisation des législations et procédures administratives nationales, la mobilisation des ressources pour les objectifs et les activités du PCASED, l'élargissement de l'adhésion au moratoire.

Parmi cette panoplie de priorités, trois constituent des actes novateurs dont la mise en œuvre effective est de nature à permettre une maîtrise du phénomène de la prolifération des armes.

Il s'agit d'abord de l'établissement des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) axées sur la transparence par le biais de l'activation d'une banque de donnée et d'un réseau régional sur les armes légères .

Ce projet révolutionnaire marque un tournant important dans la mesure où le secret entourant les transactions militaires entraînent toujours des achats excessifs; chaque Etat vivant dans la psychose d'une balance des potentiels favorable à son voisin.

Cette question cruciale de la publicité du commerce des armes jamais réalisée à ce jour au plan international, à pourtant été posée à l'ONU pour la première fois en novembre 1965 par le représentant de Malte; il fut d'ailleurs rejeté sans ambages, dix-huit pays seulement s'étant déclarés favorables à son adoption.

⁹ MC Namara. THE post-cold war.....developing countries.

Il faudra attendre deux ans de plus pour qu'en septembre 1967 le Danemark soulève à nouveau le problème en réclamant l'enregistrement par les Nations Unies de « toutes les importations et exportations d'armes, de munitions, et de matériels de guerre ». Ce dernier projet n'eut même pas l'honneur d'être soumis au vote.

Ces précédents révèlent crûment l'extrême délicatesse de telles mesures de confiance dont l'ambition généreuse même acceptée risque de toujours butter, en phase d'application, sur la frilosité des Etats et de leurs fournisseurs.

En revanche, l'autre volet important du PCASED portant sur la collecte et la destruction des excédents d'armes, y compris celles acquises légalement a le mérite de la pertinence.

En effet, dans un contexte où le spectre des confrontations inter-étatiques s'est pratiquement évanoui, la mise sur pied du principe de la suffisance, parallèlement à la collecte des armes en circulation, bénéficie d'une crédibilité exceptionnelle, autant vis à vis d'Etats virtuellement en faillite économique que des populations qui vivent dans leur chair le caractère vital des enjeux.

Pour ce faire le PCASED compte impulser des campagnes de collecte volontaire des armes pouvant inclure des amnisties et des compensations en nature à l'instar des actions similaires entreprises aux Etats Unis et dans certains pays d'Europe.

Enfin, aspect incontournable, le programme sous régional énonce dans sa procédure, la prise en compte des fabricants et fournisseurs d'armes. Cette dimension vitale, étant donnée la quasi inexistence d'industries domestiques d'armement dans la sous région, voire sur le continent à l'exception notable de l'Afrique du Sud et de l'Egypte, a cependant la faiblesse de faire reposer de facto le succès de toute cette architecture sécuritaire sur la bonne volonté et de la bonne foi d'acteurs exogènes.

C'est en fait toute la problématique de l'autonomie stratégique et même politique du continent africain dont la marginalité transparaît si tragiquement dans des questions aussi liées à sa survie.

Et pourtant, l'implication de ces acteurs est la seule capable de concrétiser le concept de traçabilité dans ce domaine sensible en permettant l'identification, le suivi et le contrôle des armes, même si un tel vœu semble bien pieu devant la réalité du commerce des armes qui se nourrit du secret et de la discrétion des transactions.

Le PCASED devrait pouvoir néanmoins s'appuyer sur un " code de conduite " engageant en priorité les Etats membres pour la mise en œuvre du moratoire. Ce " Gentlemen Agreement " signé par les chefs d'Etats de la CEDEAO représente

toutefois un pas important et historique, en plus de la ferme volonté politique qu'il exprime, pour la maîtrise à terme de la prolifération des armes légères.

Par ailleurs, il y a de grandes chances que les projets du PCASED connaissent un aboutissement heureux dans la mesure où la CEDEAO bénéficie pour son combat de l'apport fort appréciable d'un organisme sous régional de qualité et expérimenté: l'Accord de Non Aggression et d'Assistance en matière de Défense (ANAD).

En effet, crée en 1977 comme organisme de défense et regroupant initialement 7 pays membres à savoir le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, le Niger, la Mauritanie, et le Togo, l'ANAD a reçu de ses fondateurs une mission à deux volets: l'accord de non agression entre les pays membres puis l'assistance en matière de défense. L'objectif majeur recherché était la garantie de la paix entre les adhérents; L'Accord s'en est acquitté de fort belle manière sur le terrain; à cet égard, la part prépondérante qu'il a pris dans la résolution du conflit armé qui a opposé le Burkina et le Mali en décembre 1985 reste gravée dans tous les esprits.

Unique en son genre en Afrique et constituant un modèle que les autres sous régions envient à l'Afrique de l'Ouest, l'ANAD qui comprend aujourd'hui 8 membres après l'adhésion du Bénin a réussi à préserver la paix dans la sous région depuis sa création jusqu'à nos jours, soit pendant près de vingt cinq ans !

On peut même dire qu'il est victime de sa propre réussite puisque en réussissant à raréfier les conflits armés dans la sous région, du coup elle est devenue, à l'instar du bon arbitre, de plus en plus discret, alors qu'elle a besoin d'une bonne publicité, voire de s'investir dans de nouvelles actions.

C'est pourquoi les chefs d'Etat de la CEDEAO, conscients de son importance et de son rôle, ont décidé de lui confier en plus, une mission de sécurité : la criminalité transfrontalière.

Au cœur de cette nouvelle mission se trouve le problème du trafic illicite des armes légères. Deux rencontres des responsables chargés de la sécurité dans leur pays respectif, à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire l'ont confirmé dans ce nouveau rôle, ainsi qu'il a été par deux fois invité à Banjul pour réfléchir sur la prolifération des armes légères en Afrique.

C'est donc sur cet organisme expérimenté, averti et doté d'une assise juridique à la fois impressionnante et sans cesse adaptée que la CEDEAO a choisi de s'appuyer pour mener son combat contre la prolifération des armes légères.

C'est là une marque de confiance tout à fait méritée pour l'ANAD qui constitue un symbole d'intégration sous régionale en Afrique.

Il serait d'ailleurs judicieux et souhaitable que l'accord de non agression et d'assistance en matière de défense dont les missions augmentent sans cesse, soit doté de moyens accrus afin qu'il puisse continuer à les mener à bien.

Mais cette noble initiative ouest africaine dont le président malien Alpha Konaré est à la fois l'instigateur et le grand défenseur ne saurait suffire à régler seule, ce phénomène complexe.

Aussi est-il réconfortant de savoir que la France et les Etats-Unis, deux pays souvent cités comme à la fois fabricants et fournisseurs s'impliquent, quand ils n'en sont pas les initiateurs, dans presque toutes les batailles actuelles contre la prolifération.

32/. La réaction française et la volonté affirmée des Etats-Unis pour la maîtrise de la prolifération:

La France entend appuyer l'initiative du moratoire Ouest Africain et son élargissement éventuel à d'autres régions, et étudie la possibilité de créer, au sein du centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique (à Lomé) un "module de formation à la maîtrise des transferts d'armement".

De plus, elle est signataire du traité sur l'interdiction des mines anti- personnels alors que les grands producteurs tels que les Etats Unis, la Chine, la Russie s'y refusent encore.

Quant aux Etats Unis, un résumé analytique du département d'Etat diffusé le 23 février et mis à jour le 10 mars 2000, relatif aux initiatives des Etats Unis contre le trafic illicite des armes légères donne toute la mesure de la volonté de ce pays à figurer en première ligne encore une fois dans cette bataille.

De l'adaptation de sa propre législation en la matière, en passant par la destruction des armes excédentaires, la surveillance minutieuse des licences d'exportation, des mesures sévères contre le financement des armes illicites, la vigilance aux frontières,

la coopération avec l'Europe et le soutien des efforts africains¹⁰, ce pays ne néglige rien, du moins en théorie.

Il est à souhaiter que toute cette théorie trouve un terrain favorable pour son application concrète.

33/. L'option onusienne:

Dans son rapport du millénaire *Nous les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^{ème} siècle*, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, écrivait : « la prolifération des armes légères n'est pas seulement une question de sécurité ; c'est aussi une question des droits de la personne et de développement, la prolifération des armes légères prolonge les conflits et les exacerbe ; elle met en danger les casques bleus et les travailleurs humanitaires ; elle nuit au respect du droit international humanitaire. Elle menace les gouvernements légitimes mais peu solides, et elle profite au terrorisme et à la criminalité organisée.

La communauté internationale doit adopter une approche globale et concertée pour y répondre efficacement ».

Dans ce rapport, l'ONU souligne le défi de taille qui se présente à nous tous et qui consiste à veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour tous les peuples du monde. Il met donc l'accent sur le fait que les gouvernements doivent changer leur façon de penser et d'agir afin que « l'être humain soit au centre de toutes nos actions ». C'est dans le cadre de cette vision générale que l'ONU a mis en place le projet DCR (Disarmement and Conflict Resolution).

Né des difficultés posées par la récurrence des conflits dans les zones de la planète où l'ONU s'est impliquée suivant ses modules traditionnels de résolution des conflits (Sud Liban, Nicaragua, Salvador, Haïti...) le projet DCR cible plus particulièrement le fléau de la prolifération des armes légères avec comme points de focalisation l'Angola, la Namibie, la Somalie, le Mozambique, le Rwanda et le Liberia.

Avec la nouvelle génération des conflits en Afrique (et surtout leur coût humain très élevé en terme de réfugiés, de déplacés, de vies humaines gâchées, d'actes de barbarie...), l'engagement massif des Nations Unies à travers des opérations de

¹⁰ " les Etats Unis et la lutte contre le trafic des armes légères " (résumé analytique du département d'état) 14 mars 2000.

maintien de la paix (OMP) finit inmanquablement par butter sur la gestion à long terme du processus, même s'il réussit aisément la phase initiale de pacification.

C'est pourquoi il est maintenant admis que le succès des OMP est fondamentalement lié aux opportunités offertes par les alternatives non violentes dans la société émergeant de la guerre; or les alternatives violentes demeurent indiscutablement liées à la grande disponibilité d'armes de guerre ; celles-ci constituent les premiers outils de la violence et du désordre. Il s'agit dès lors de leur accorder une attention au moins égale aux éléments socio-politiques nécessaires à la pacification initiale puisque la reconstruction future est à ce prix. Ainsi pour le projet DCR, la gestion des armes légères simultanément au déroulement des OMP est un gage primordial de stabilité à long terme.

La démonstration par l'absurde est fournie par l'expérience de l'opération "Restore Hope" ; dès son déclenchement, la force sous commandement américain, à cause probablement des risques liés à la prise en compte de ce volet n'a pas voulu son intégration au mandat, allant même jusqu'à participer presque candidement à la dissémination des armes légères en équipant la police locale de cinq mille fusils d'assaut M16 et d'autant d'armes de poing; peu de temps après, ces mêmes armes étaient aperçues entre les mains des criminels. D'autre part, le projet DCR prend en compte la menace que représente le phénomène d'évasion des stocks vers les pays encore stables.

Ainsi, les axes prioritaires que se fixe le projet DCR pour l'encrage des gains initiaux en terme de stabilité et de paix en cas de traitement des conflits internes sont les suivants:

- l'instauration d'un programme d'ensemble de désarmement systématique dès que l'opération de paix est lancée ;
- l'instauration d'un programme de gestion des armes élargi au processus de reconstruction nationale post conflit ;
- l'incitation à une coopération solidaire en ce qui concerne le programme de contrôle et de gestion des armes, entre les pays de la région où la mission est déployée.

Ce projet novateur, par la prise en compte d'un phénomène nouveau, néanmoins meurtrier permettra au terme de ces recherches d'offrir une meilleure visibilité et une meilleure compréhension en vue de l'éradication de la prolifération des armes légères.

Par ailleurs, l'ONU :

- encourage la ratification et l'adhésion aux principaux instruments de droit humanitaire international, de droit de la personne et de droit des réfugiés, en assurant le suivi de leur mise en œuvre, en aidant à bâtir la capacité juridique interne des Etats, par une aide technique qui leur permettra de mettre en œuvre les instruments; et en encourageant les Etats à poursuivre les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ;
- elle encourage les efforts visant à améliorer la protection et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux populations touchées par la guerre en vérifiant l'utilisation positive des principes directeurs sur les déplacements des personnes à l'intérieur de leur propre pays ;
- elle soutient et fait la promotion de tous les efforts investis au sein et en dehors de l'ONU en vue d'améliorer l'efficacité des régimes de sanction, en portant une attention particulière à leur incidence humanitaire. A cet effet, un groupe de travail a été créé au sein du conseil pour examiner les régimes de sanction.

34/. Autres propositions:

De nombreuses tentatives dévoilent la ferme volonté du monde entier à s'impliquer désormais dans cette lutte qui concerne chacun de nous ; elles méritent d'être évoquées.

Ainsi, l'Union européenne, pour sa part, s'est dotée, en juin 1998, d'un code de conduite intégrant huit critères pour l'évaluation des autorisations d'exportation. Au nombre de ceux -ci figurent :

- le respect par les Etats destinataires de diverses normes et traités internationaux en matière d'armement, de lutte contre le terrorisme, de droits humains ;
- la vigilance face au risque de détournement ou de réexportation des armes ;

- l'établissement d'une comptabilité des transferts.

Ce dernier point interdit notamment d'exporter des armes vers un pays dont les dépenses militaires seraient supérieures au total des dépenses d'éducation et de santé.¹¹

Si les associations membres du collectif "Armes légères.....la balle est dans votre camp" se réjouissent de l'existence de ce code de conduite, qu'elles considèrent comme un minimum, elles critiquent la formulation par trop "vague" des critères et regrettent que les activités des intermédiaires ne soient pas contrôlées ou que les fabricants puissent si aisément contourner leurs obligations en délocalisant leur production ; elles estiment nécessaire d'établir un contrôle à postériorité de la destination des armes.

Enfin, elles révèlent que ce code n'est pas contraignant juridiquement ce qui laisse aux Etats le choix politique de les suivre ou non.

Le manque de transparence devient alors crucial, puisqu'il permet à un Etat de contrevenir au code en prenant un risque politique minimal.

Quoi qu'il en soit, le rapport d'application du code mentionne, pour l'année 1999 et pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, 221 refus pour 30 000 autorisations.

Et les commissions de contrôle qui, en France par exemple peuvent traiter sept cents dossiers lors de leur réunion mensuelle, s'intéressent surtout à la promotion des gros contrats, de plus de un milliard de francs, explique Bruno Barillot, chercheur à l'observatoire des transferts d'armement. Les contrats portant sur les armes légères apparaissent comme mineurs et sont moins sujets à un contrôle minutieux.

Alors que l'industrie européenne est en pleine restructuration, le code de conduite peut servir de socle pour bâtir un contre pouvoir capable d'évaluer et de contrôler la production et le commerce des armes.

Les "valeurs fondamentales "de l'Europe et sa puissance militaire en font le lieu central de ce débat global.

Pour l'ancien chef d'Etat malien, Ahmadou Toumani Touré, « le poids de l'Union européenne sera déterminant dans le combat contre la prolifération des armes légères ». ¹²

¹¹ Rapport 99/2000 de l'observatoire des transferts d'armements.

¹² Conférence internationale au sénat ,IBID

Justement, il faut noter qu'une des récentes recherches de l'UE sur la matière, concerne le marquage indélébile des armes.

Les marchés licites et illicites étant très imbriqués, les chercheurs ont analysé comment pourrait se mettre en place un marquage des armes légères et des munitions, ainsi qu'un organisme international chargé de centraliser les données.

Car sur le plan technique, les industriels seraient en mesure de "marquer" les armes et les munitions d'une signature permettant d'identifier de manière satisfaisante le producteur ainsi que le lot dont ces armes ont fait partie à l'origine et donc de fournir des éléments permettant la recherche des responsabilités en cas de transfert illicite ou d'usages contraires au droit de la guerre ou aux droits humains: gravure au laser, utilisation des traceurs de couleur en plusieurs couches, inclusion des particules colorées...

Des études en cours en Suisse et au Canada indiquent qu'il n'y a pas d'obstacle majeur au marquage indélébile des parties métalliques des armes.

Quant aux munitions, elles pourraient se voir ajouter des additifs chimiques au moment de la fabrication.

L'organisation du "marquage" des armes, la coopération de la majeure partie des fabricants et des Etats exportateurs, tous n'y sont pas ouvertement hostiles, même si cela heurte certains pays qui préfèrent évoquer une "traçabilité" moins contraignante.

Toutefois, l'Italie a montré que des politiques de restriction sont bien possibles. En effet, à la suite d'une nouvelle législation adoptée en 1990, elle est passée brutalement du rang de 4^{ème} ou 5^{ème} pays exportateur mondial, au 12^{ème} rang.

Faute de soutien de l'opinion publique, cette réussite a toutefois été ébréchée par la pression des industries.¹³

A l'instar de l'UE, d'autres organisations régionales s'inscrivant dans la dynamique de lutte contre la prolifération des armes légères peuvent être aussi citées :

- le programme d'action régionale de l'Afrique du sud contre le trafic illicite des armes légères ;
- l'initiative de l'Afrique de l'est, pour les régions de la corne et des grands lacs ;
- l'organisation des Etats américains (OEA) pour la lutte contre les armes légères ;
- l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;

¹³ Ornella Caccio, directrice de l'association Archivo disarmo, à la conférence organisée le 22 sept.2000, au sénat, pour le collectif des armes légères.

CONCLUSION

Une affaire d'armes, à destination de l'Angola et impliquant des personnalités françaises telles MM Jean Christophe Mitterrand, Jean Charles Marchiani, Jacques Attali ou Paul Loup Sulitzer, illustre une nouvelle fois le rôle joué par certains pays occidentaux, asiatiques ou soviétiques dans les conflits qui ont martyrisé et continuent d'ensanglanter l'Afrique.

Mais plus que les chars, l'aviation ou la marine de combat, ce sont les armes légères, dites de petit calibre, (fusils, mitrailleuses, pistolets, missiles, grenades ou mines anti-personnelles) qui tuent massivement.

En effet, selon l'UNICEF, la prolifération des armes légères a provoqué entre 1990 et 1999, environ sept à huit millions de victimes, en majorité des femmes, des personnes âgées et des enfants, des milliers de populations déplacées, de nombreux pays dévastés par la misère, la famine, la maladie; des jeunesse entières ont été transformées en guerriers désormais difficilement récupérables, des champs de bataille ont surgi çà et là, qui restent encore actifs hélas pour longtemps encore.

Même si un mouvement universel de désarmement est en cours (qui se traduit par des traités et accords en matière de maîtrise des armes nucléaires, des armes chimiques et biologiques et des mines anti-personnelles) , celui-ci n'aurait son véritable effet que s'il s'étendait au domaine des armes légères, dont les experts ont convenu qu'elles constituent la plus grande cause de morts violentes, de conflits armés internes, de massacres massifs de populations innocentes et d'abus des droits de l'homme, notamment en Afrique.

La maîtrise des armes dans cette zone du monde devrait constituer le défi sécuritaire majeur à l'aube de ce XXI^e siècle.

Si les efforts entrepris pour contrôler et limiter la production et le transfert des armes légères ne sont pas suivis voire accentués, les chances de réussir le règlement des conflits présents et futurs, de promouvoir la démocratie et la paix en Afrique resteront désespérément minces.

L'espoir est encore permis, dans la mesure où toutes les parties concernées par le phénomène, à savoir les commerçants et/ou les fabricants, ainsi que les acheteurs commencent à sortir de leur timidité volontaire pour engager des actions concrètes visant à l'éradication du phénomène.

Cette lutte n'a certes pas encore atteint sa vitesse de croisière et encore moins les objectifs fixés, faute de synergie et de moyens adéquats ; mais de plus en plus, des tentatives collectives, consensuelles, pour un combat commun et global, se dégagent. En effet, cette lutte devra se mener à l'échelle internationale et non de façon locale, parcellaire et isolée car de telles concertations, conjuguées à la bonne volonté des acteurs concernés (la communauté internationale toute entière) pourront sans doute avoir raison de ce fléau.

Cependant, il sera important d'être bien conscient que le commerce des armes légères, aussi important qu'il puisse être, ne sera jamais qu'une action sur les moyens et non sur les causes des conflits; il devra donc se situer dans le cadre d'une réflexion générale et d'une action sur les structures économiques et sociales.

Aussi, la prévention des conflits est le meilleur moyen d'empêcher la prolifération des armes qui conduit à la détérioration de la sécurité humaine en Afrique.

Pour cela, il faudrait aborder les causes profondes des maux qui minent la société africaine, à savoir, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le manque d'avenues de développement économique, l'absence de démocratie et de bonne gouvernance.

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	2
<u>1^{ère} partie</u> : Le phénomène de prolifération des armes légères en Afrique	3
11/. De quoi parle-t-on ?	3
12/. Comment en est-on arrivé là ? (constitution des stocks)	4
13/. Pourquoi en est-on arrivé là ?	9
<u>2^{ème} partie</u> : L'impact de ce phénomène sur la société africaine	13
21/. Les conséquences sociales	13
22/. Les conséquences économiques	14
23/. Les conséquences politiques	17
<u>3^{ème} partie</u> : Comment éradiquer ce phénomène ?	19
31/. L'initiative Ouest africaine	19
32/. La réaction française et la volonté affirmée des Etats Unis	23
33/. L'option onusienne	24
34/. Autres propositions	26
Conclusion	29